



## Formation de certification GUTEX Thermofibre®

Formation théorique et pratique sur la mise en œuvre performante d'isolation en fibre de bois (vrac)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître le matériau fibre de bois, notamment en vrac ;

Comprendre l'intérêt et les techniques d'isolation en fibre de bois en vrac ;

Être capable de mettre en œuvre une isolation performante en fibre de bois en soufflage comme en insufflation.

### PROGRAMME

#### Partie théorique :

Base de la physique constructive : étanchéité à l'eau et à l'air, isolation acoustique, réaction au feu, déphasage

Gutex thermofibre® : caractéristiques du produit, avantages, mise en œuvre, bases de l'insufflation, préparation des chantiers.

#### Partie pratique : sur chantier réel !

Présentation de la technique d'utilisation des machines

Compatibilité des machines et test de fonctionnalité

Réglage des machines

Maintenance des machines (quotidienne et hebdomadaire)

Insufflation et accessoires ;

Caractéristiques de mise en œuvre Gutex Thermofibre®

Applications pratiques sur modules à taille réelle (toiture et murs)

Mesures de prévention santé.



Formateur **Jan-Hermann HASEMANN**  
Responsable produit Gutex Thermofibre®

### CONDITIONS

Durée : 2 jours de formation, soit 15 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
(accueil dès 8h30, démarrage à 9h00 précises)

Lieu : Ecobatys, MAEN ROCH et RENNES pour le chantier

Tarif : 450 € HT les 2 jours (TVA 20%)

Prise en charge possible par votre OPCO.

Date limite de réponse, le 10 avril 2021

02 99 95 58 72 - info@ecobatys.bzh  
www.ecobatys.bzh



### PUBLIC

Professionnels du bâtiment : artisans, ouvriers, applicateurs, négoce.



## Bulletin d'inscription

### Formation de certification GUTEX Thermofibre®

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec 100€ d'arrhes\* à :  
Ecobatys, ZA Saint Eustache, Saint Etienne en Cogles 35460 Maen Roch  
ou [info\[@\]jecobatys.bzh](mailto:info[@]jecobatys.bzh)

Pour toute demande de renseignement complémentaire : Ecobatys – 02 99 95 58 72

Structure : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N°SIRET : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_

Numéro de TVA Intracommunautaire : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de votre OPCO : \_\_\_\_\_

Personne en charge du suivi de votre dossier : \_\_\_\_\_

### Stagiaire :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Adresse email Pro : \_\_\_\_\_

Statut : Salarié-e  Gérant-e non salarié-e  Autres : , préciser : .....

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Formation initiale : \_\_\_\_\_ Dernier diplôme obtenu : \_\_\_\_\_

RQTH ou besoins d'adaptations, quels sont vos besoins (pédagogiques et/ou matériels) ? \_\_\_\_\_

Taille : M  L  XL  XXL

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes à cette formation, merci de remplir un bulletin par stagiaire.

### Je souhaite :

• m'inscrire à la **formation de certification GUTEX Thermofibre®**, qui aura lieu les **29 et 30 juin 2021**, à **Ecobatys, le mardi matin et mercredi après-midi**, Parc d'activités Saint Eustache, Saint Etienne en Cogles 35460 MAEN ROCH et sur chantier à **RENNES (le mardi après-midi et mercredi matin)**, dont le cout est de 450 € HT les 2 jours (TVA 20%).

• **Merci de préciser vos besoins et attentes vis à vis de la formation** : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du stagiaire et cachet de la structure :**

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir la convention de formation.

\* Le règlement ne sera pas encaissé avant le début de la formation, et vous sera retourné pour tout désistement signalé au plus tard 14 jours avant la date de la formation (mail ou courrier). Le maintien de la formation, qui dépend du nombre d'inscriptions, vous sera confirmé au plus tard 7 jours avant la date de la formation.



## **Conditions générales de vente :**

### **Modalités d'inscriptions :**

*L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.*

*Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.*

*Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.*

*Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :*

- *L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.*
- *Un courrier de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.*
- *A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.*

*Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.*

*Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.*

### **Modalités de règlement :**

*La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.*

*Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.*

*Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.*

*« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».*

*Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.*

*L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.*

*En cas de non-paiement ou de refus de prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.*

### **Propriété intellectuelle :**

*L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.*

### **Différends et juridiction :**

*Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.*

Scic Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch

[info@ecobatys.bzh](mailto:info@ecobatys.bzh) - [www.ecobatys.bzh](http://www.ecobatys.bzh) – 02.99.95.58.72

SIRET 821 668 571 000 10 – n° TVA intracom FR15821668571 – APE :7112B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351020735 auprès du préfet région Bretagne

ÉCOBATYS est « organisme rendu référençable » dans le Datadock depuis le 01.10.2018